

Communiqué de presse

Berne, le 23 juin 2011

Pas de renvois vers l'Afghanistan

Dans une décision de principe attendue de longue date, le Tribunal administratif fédéral réévalue la situation en Afghanistan: fondamentalement le renvoi n'est pas exigible, sauf dans la capitale Kaboul et ce sous strictes conditions. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR salue cette décision tardive. Elle considère toutefois que, compte tenu de la précarité de la situation sécuritaire ainsi que de la situation humanitaire critique permanente, le renvoi vers Kaboul tout comme vers d'autres grandes villes est inexigible.

Dans sa prise de position de février 2009, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR décrivait déjà l'exécution des renvois vers l'Afghanistan comme étant inexigible de façon générale. Depuis, les conditions de sécurité et la situation humanitaire se sont considérablement détériorées dans ce pays ravagé par la guerre.

2010 a été l'année la plus sanglante depuis la chute du régime des Talibans en 2001: selon les indications de l'ONU, les violents affrontements qui ont eu lieu ont fait plus de 2777 victimes. Jusqu'à présent, le gouvernement afghan ainsi que la communauté internationale se sont révélés incapables de résoudre les problèmes qui ont permis aux Talibans de prendre le pouvoir dans les années 1990.

Aujourd'hui, des groupements opposés au gouvernement sont en mesure d'attaquer même des positions-clé dans le centre de la capitale, Kaboul. La population civile souffre de plus en plus également des «effets secondaires» provoqués par la guerre. Ainsi par exemple, les limitations dans la liberté de mouvement compliquent ou rendent impossible l'accès aux infrastructures sanitaires et scolaires ainsi qu'aux marchés.

La situation sécuritaire est catastrophique dans les grandes villes également; les développements de la situation en Afghanistan sont imprévisibles; il aurait été dès lors convenable de rendre tous les renvois vers l'Afghanistan inexigibles et d'octroyer à tous les requérant-e-s d'asile afghan-e-s une admission provisoire.

Lourdeur dans la pratique juridique

Les médias rendent compte d'attaques et d'actions de guerre en Afghanistan de façon quasi-quotidienne. Il est par conséquent incompréhensible que le Tribunal administratif fédéral ait pris autant de temps pour adapter sa pratique; 5 ans se sont écoulés depuis la dernière analyse de la situation. Une adaptation de la pratique rapide et appropriée tenant compte des développements actuels en cours dans les pays est indispensable pour garantir une véritable protection des réfugié-e-s.

Questions complémentaires:

Adrian Hauser, Responsable Communication et porte-parole, Tel. 031 370 75 72 ou 079 558 38 59, adrian.hauser@osar.ch.

Weyermannsstrasse 10
Case postale 8154
CH-3001 Berne

Pour les colis:

Weyermannsstrasse 10
CH-3008 Berne

T ++41 31 370 75 75
F ++41 31 370 75 00

info@osar.ch
www.osar.ch

CCP 30-16741-4
Compte dons
CCP 30-1085-7

